



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 26 mai 2025 – Délibération n°052

Convocation envoyée,  
affichée et mise en ligne  
le : 22/05/2025

\*\*\*\*\*

### Nombre de membres :

- En exercice : 28
- Présents : 12
- Pouvoirs : 5
- Votants : 17
- Absents : 11

\*\*\*\*\*

### Résultats :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

\*\*\*\*\*

Liste des délibérations  
affichée et mise en ligne  
le : 28/05/2025

### **Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 17 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire de la commune.

**Président de séance :** Monsieur Edmond GROS

**Secrétaire de séance :** Madame Régine ROZIERE

**Présents :** BRUNET Mélanie – BURGUIERE Philippe – CARON Annick – CAZES CORBOZ Maryse — DE LESCURE Jérôme – DUTRIEUX Patrick – GROS Edmond – MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy – ROZIERE Régine – SAHUQUET Jean-Marc – TAJAN Isabelle.

**Absents :** ANGLADE Clémence - BORIE Nina – BOUDIAS DECROIX Nathalie (pouvoir à BRUNET Mélanie) - BOURREL Thierry – CAPUS Françoise (pouvoir à DUTRIEUX Patrick) - CARNAC André – CONSTANS Mathieu - FABRE Emilie - FOS Mariana (pouvoir à ROZIERE Régine) - JARROUSSE Caroline - LAURAIN Damien – LABRO Isabelle – LAYRAL Rémi (pouvoir à CARON Annick) - MAJOREL Aimé (pouvoir à GROS Edmond) – MURET Yvain – RAGOT Annie.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

(Annexe jointe)

Par un vote au scrutin ordinaire, **Monsieur le Maire** propose d'adopter, avec ou sans modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2025.

Après avoir entendu l'exposé,

## LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Vu** l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

**Vu** le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2025 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

**Considérant** la nécessité d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ;

**Considérant** que les membres qui n'étaient pas présents lors du conseil municipal du 17 avril 2025 ne prennent pas part au vote ;

## DECIDENT

**ARTICLE 1 : D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 17 avril 2025, joint à la présente délibération.

**ARTICLE 2 : D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire  
Edmond Gros



Le secrétaire de séance  
Régine ROZIERE

A handwritten signature in blue ink.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-Préfecture